



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS est par les présentes donné qu'une demande de permis de démolition pour l'immeuble situé au 321, rang Saint-Régis Sud a été adressée au Comité d'étude des demandes de permis de démolition de la Ville de Saint-Constant en vertu du règlement numéro 1167-04 concernant l'interdiction de démolir certains immeubles.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville de Saint-Constant, dont le bureau est situé à l'hôtel de ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, J5A 2G9.

Le Comité de démolition entendra toute personne intéressée et statuera sur ladite demande à sa réunion du mercredi 12 juin 2019, à 18 h, au Centre municipal au 160, boulevard Monchamp, à Saint-Constant.

Donné à Saint-Constant, ce 31 mai 2019.



Sophie Laflamme, Greffière